
Pour le SNPTES-UNSA, le nouveau ministre de l'Éducation nationale ne doit pas oublier les personnels ITRF, titulaires et contractuels !

Le SNPTES a pris connaissance de la nomination de Monsieur Pap Ndiaye comme ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Le choix de cette personnalité, s'il peut choquer quelques réactionnaires, tranche de manière salvatrice avec celles et ceux, qui avaient clairement taxé les universités et l'Éducation nationale de faire le lit du « wokisme ».

Notre nouveau ministre se trouve désormais à la tête de personnels qu'il convient, pour le SNPTES, de rassurer et choyer.

Ainsi, parmi les personnels dont notre nouveau ministre a la charge, se trouvent les ITRF, titulaires ou contractuels, en fonction dans les EPLE (lycées et collèges), les services ministériels et académiques, et les opérateurs éducatifs nationaux (Canopé, CNED, ONISEP, CEREQ, etc.). Pour le SNPTES, le nouveau ministre doit veiller à ce que ces personnels ITRF ne soient pas oubliés.

Notre nouveau ministre ne doit pas oublier les ITRF, tout d'abord, en conservant les emplois au lieu de les supprimer. Pour le SNPTES, la disparition continue des ITRF dans les labos des EPLE appauvrit l'enseignement des disciplines scientifiques, alourdit les tâches de nos collègues enseignants et entraîne conséquences néfastes sur la sécurité de la communauté éducative et des élèves. Les réductions ou suppressions de postes, à l'administration centrale, dans les services académiques et les organismes nationaux, produisent des surcharges et des séquelles sur les collègues, mais ont aussi, malgré les efforts de tous, des incidences sur la qualité du service public.

Notre nouveau ministre ne doit pas oublier les contractuels qui, bien souvent, demeurent dans la précarité. Ces collègues, en effet, sont fréquemment en CDD et, malgré leurs qualifications et expériences, sont le plus souvent payés par référence aux indices les plus faibles des grilles des titulaires. Quant aux primes... Quelles primes ? Pour le SNPTES, nos collègues contractuels doivent bénéficier, comme les titulaires, de primes et d'indemnités ! Surtout, il est nécessaire de développer certains outils qui leur permettront, s'ils le souhaitent, de devenir fonctionnaires (formations, concours réservés, concours internes, plan de titularisation, etc.).

Notre nouveau ministre ne doit pas enterrer la revalorisation des régimes indemnitaires des ITRF. Les ITRF, notamment au sein des EPLE, ont trop souvent été oubliés et il est nécessaire d'aligner leurs régimes indemnitaires sur le mieux-disant interministériel.

Notre nouveau ministre ne doit pas oublier, d'offrir à nos collègues la possibilité de faire carrière ou d'évoluer grâce à une formation, une mobilité choisie, un avancement, une promotion ou un concours.

Enfin, **notre nouveau ministre ne doit pas méconnaître que si certaines réformes sont nécessaires, celles-ci doivent être réfléchies et négociées.** Un ministre ne réforme pas pour laisser son nom, mais un ministre ne devrait réformer que pour améliorer le service public tout en tenant compte du bien-être des personnels dont il a la charge. Le SNPTES ne demande pas un moratoire sur les réformes, il demande, simplement, à participer à un dialogue social apaisé puis constructif.

Choisy-le-Roi, le 24 mai 2022